

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15.018

L'An deux Mille Quinze, le 9 mars, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 2 mars 2015

DATE D'AFFICHAGE

Le 2 mars 2015

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÈBVRE, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme Dominique BERGEROT représentée par M. Didier QUENTIN
Mme Florence DEAU représentée par M. René-Luc CHABASSE

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ : M. Michel SERVIT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2015 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

RAPPORTEUR : M. CAU

VOTE :

BUDGET PRINCIPAL : INSCRIPTIONS NOUVELLES 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT

I - DEPENSES

Ø Evolution 2015/2014

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget primitif 2015 devraient se situer aux alentours de 35 287 000 €, contre 35 614 000 € au budget primitif 2014, soit une diminution globale de 0,92 %.

A noter que cette réduction des dépenses tient compte de la reprise des résultats du Centre Equestre pour un montant d'environ 400 000 €.

En neutralisant la reprise du déficit du Centre Equestre, les dépenses réelles reculent de 2,04 %.

Ø Remboursement de la dette

L'annuité de la dette 2015, capital et intérêts confondus, s'élèverait à 7 716 000 € (hors remboursement de la dette de l'eau), contre 7 665 000 € réalisé en 2014.

Cette annuité 2015 tient compte des éléments suivants :

- la « provision » d'un taux de 7 % pour le « prêt toxique », pour lequel un contentieux est en cours auprès du TGI de Nanterre •
- une parité Euro/Franc Suisse estimée à 1,05 ,

Ces deux éléments représentent une somme supplémentaire de 690 000 € par rapport aux conditions initiales de ces prêts (306 000 € pour le « prêt toxique » et 384 000 € pour les prêts libellés en francs suisses).

Ø Frais de personnel

Les frais de personnel, évalués à 18 148 000 €, progressent de 274 000 € par rapport aux dépenses réalisées en 2014, soit une augmentation de 1,53 %.

Cette augmentation tient compte :

- du déroulement de carrière du personnel
- de l'évolution du taux de la contribution CNRACL
- de l'organisation des élections départementales

Ø Autres dépenses

Les charges courantes de fonctionnement diminuent de 3,27 %, par rapport au budget primitif 2014. (Cette diminution tient compte de l'engagement de la municipalité, de réduire de 5% les dépenses « compressibles » liées au fonctionnement des services).

L'enveloppe allouée aux diverses associations est en recul de 371 000 € par rapport au budget primitif 2014 (principalement, suite à l'annulation du Jumping International 2015 par la SOMECOB, et au fait que le Rêve d'Icare n'a pas lieu cette année).

Pour tenir compte de la conjoncture actuelle, la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) augmente de 10 %.

II - RECETTES

Ø Dotation globale de fonctionnement *f*

La recette afférente à la Dotation Globale de Fonctionnement 2015 devrait s'élever à 4 880 000 €, soit une diminution de 14 % par rapport au montant encaissé en 2014 (sur les deux dernières années 2014/2015, la commune aura perdu plus de 1 100 000 €).

Ø Recettes à caractère fiscal

Les principales recettes peuvent être évaluées comme suit :

- taxe additionnelle aux droits de mutation (en retrait de 7,5% par rapport au montant encaissé en 2014, pour tenir compte du volume des transactions en baisse significative)	1 200 000 € //
- taxe sur l'électricité	630 000 €
- taxe locale sur la publicité extérieure	220 000 €

Elles sont en diminution de 9,77 % par rapport au budget primitif 2014

Ø Casino ...

Le total des recettes provenant du casino est estimé à 2 351 000 €

Ce total se décompose comme suit :

- prélèvement communal	1 392 000 €
- reversement par l'Etat d'une partie du prélèvement progressif	480 000 €
- prélèvement sur les jeux de cercle	70 000 €
- participation à l'effort artistique et culturel	235 000 €
- loyer	174 000 €

Le prélèvement casino est estimé en baisse de l'ordre de 100 000 € par rapport au montant encaissé en 2014, soit environ une baisse de 5%.

Ø Dotations de compensation

Les dotations de compensation s'élèvent à 2 172 000 € et se décomposent comme suit :

- dotation de compensation de la Taxe Professionnelle versée par l'Agglomération Royan Atlantique :	1 673 000 €
- compensation par l'Etat des exonérations sur la fiscalité directe locale : (A noter, qu'entre 2010 et 2014, la compensation par l'Etat de l'exonération de taxe foncière, est en recul de plus de 100 000 €).	500 000 €

Elles sont en recul de 2,60 % par rapport au budget primitif 2014.

Ø Autres recettes

Les principales recettes peuvent être évaluées comme suit :

- revenus des immeubles	2 175 000 €
- produits des services	1 557 000 €
- remboursement par le CAREL du personnel mis à disposition	628 000 €
- droits de place sur le domaine public	1 179 000 €

Elles sont en diminution de 1,49 % par rapport au budget primitif 2014.

Ø Impôts directs locaux †

Pour 2015, l'actualisation des bases (valeurs locatives cadastrales) par l'Etat est fixée à 0,9 %. Pour la sixième année consécutive, les taux communaux de taxe d'habitation et de taxe foncière, sont maintenus à leur valeur 2009.

Au total, les recettes réelles de fonctionnement devraient se situer à 38 665 000 €, soit une diminution de 1,83 % par rapport aux recettes réelles du budget primitif 2014.

SECTION D'INVESTISSEMENT

I - RECETTES

Ø Principales recettes

Les principales recettes s'établissent comme suit :

- FCTVA	1 000 000 €
- Taxes d'aménagement	150 000 €
- Amendes de police	130 000 €
- Subventions (dont 666 000 € pour la restauration de l'église Notre Dame)	710 000 €
- Amortissements	1 282 000 €
soit un total d'environ 3 272 000 €	

Il est également prévu la réalisation d'un emprunt de 4 000 000 €

Conformément à la politique initiée en 2009, reconduite en 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014, 2015 serait confortée par un désendettement de 800 000 € (hors travaux réalisés pour la régie du Golf et du Port). ‡

II - DEPENSES

Il est notamment prévu :

Une enveloppe d'investissement de l'ordre de 7 255 000 € a été dégagée
dont : ^

- 3 520 000 € pour les travaux de bâtiments (dont église Notre Dame, écoles, banque alimentaire et DOJO, extension du restaurant du Golf,.....).

- 2 935 000 € pour les travaux V.R.D (dont l'aménagement de la place Charles de Gaulle, plan trottoirs, parking gare intermodale,.....)

- 800 000 € pour le renouvellement des véhicules, du matériel, du mobilier et l'acquisition de logiciels.

BUDGET PRINCIPAL : EXCEDENTS ET RESTES A REALISER

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'excédent de fonctionnement se situe à 2 496 000 €

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

L'excédent d'investissement se situe à 1 180 000 €

L'excédent de fonctionnement capitalisé se situe à 4 033 000 €

Les restes à réaliser en dépenses sont de 7 163 000 € et de
1 949 000 € en recettes.

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,**

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 12 mars 2015

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Patrick MARENGO

(1)

PRÊT "TOXIQUE" DEXIA - INCIDENCE DU TAUX SUR LES INTERETS PAYES -
--

SIGNATURE DU CONTRAT INITIAL : 1er MAI 2007

<u>ANNEE</u>		<u>3,92%</u>	<u>5,95%</u>	<u>8,64%</u>	<u>INCIDENCE</u>
<u>2008 (*)</u>	(*)	<u>588 000 €</u>			
<u>2009 (*)</u>	(*)	<u>563 000 €</u>			
<u>2010 (*)</u>	(*)	<u>539 000 €</u>			
<u>2011</u>		514 000 €	<u>781 000 €</u> (PAYE)		+ 267 000 €
<u>2012</u>		489 000 €	<u>743 000 €</u> (PAYE)		+ 254 000 €
<u>2013</u>		457 000 €	<u>695 000 €</u> (PAYE)		+ 238 000 €
<u>2014</u>		408 000 €		<u>900 000 €</u> (PAYE)	+ 492 000 €

SURCOUT DES INTERETS

+ 1 251 000 €

(*) EN 2008, 2009 ET 2010, LE TAUX ÉTAIT FIXE A 3,92 %. A PARTIR DE 2011, LE TAUX EST FONCTION DE L'ECART ENTRE LA PARITE EURO/DOLLAR ET LA PARITE EURO/FRANC SUISSE (ET CECI JUSQU'EN 2022)

(2)

EVOLUTION DES PERTES DE CHANGE : 2007 A 2014

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
PERTES DE CHANGE	173 €	6 822 €	41 497 €	135 171 €	347 697 €	325 609 €	305 122 €	334 437 €
TAUX DE CHANGE AU 31/12	1,66	1,54	1,50	1,25	1,22	1,21	1,23	1,20

EVOLUTION DE LA DGF - 2008 A 2014 -

<u>ANNEE</u>	<u>MONTANT</u>	<u>% EVOL.</u>	<u>INCID.FINA.</u>
<u>2008</u>	6 091 000 €		
<u>2009</u>	6 169 000 €	+ 1,28 %	+ 78 000 €
<u>2010</u>	6 230 000 €	+ 0,99 %	+ 61 000 €
<u>2011</u>	6 174 000 €	- 0,90 %	- 56 000 €
<u>2012</u>	6 112 000 €	- 1 %	- 62 000 €
<u>2013</u>	6 019 000 €	- 1,52 %	- 93 000 €
<u>2014</u>	5 675 000 €	- 5,72 %	- 344 000 €

BAISSE HISTORIQUE DES DOTATIONS

	2014	2015	2016	2017
MONTANT DE LA BAISSE DU PACTE DE RESPONSABILITE	-1,5 Mds €	- 1,5 Mds €	-1,5 Mds €	-1,5 Mds €
MONTANT DE LA BAISSE SUPPLEMENTAIRE ANNONCEE		- 3,67 Mds €	- 3,67 Mds €	- 3,67 Mds €
			- 3,66 Mds €	- 3,66 Mds €
				- 3,67 Mds €

TOTAL - 1,5 Mds € - 5,17 Mds € - 8,83 Mds € - 12,5 Mds €

BAISSE DE LA DGF DE LA COMMUNE DE ROYAN

	2014	2015	2016	2017
MONTANT DE LA BAISSE DU PACTE DE RESPONSABILITE	-322 000 € (par rapport à 2013)	-322 000 €	-322 000 €	-322 000 €
MONTANT DE LA BAISSE SUPPLEMENTAIRE ANNONCEE		- 790 000 € (par rapport à 2014)	- 790 000 €	- 790 000 €
			- 790 000 € (par rapport à 2015)	- 790 000 €
				- 790 000 € (par rapport à 2016)

TOTAL (ROYAN) - 322 000 € - 1 112 000 € - 1 902 000 € - 2 692 000 €
(par rapport à 2013) (par rapport à 2013) (par rapport à 2013) (par rapport à 2013)

EVOLUTION DES DROITS DE MUTATION - 2008 A 2014 -

<u>ANNEE</u>	<u>MONTANT</u>	<u>% EVOL.</u>	<u>INCID.FINA.</u>
<u>2008</u>	1 498 000 €		
<u>2009</u>	1 144 000 €	-23,63%	- 354 000 €
<u>2010</u>	1 586 000 €	+ 38,64 %	+ 442 000 €
<u>2011</u>	1 974 000 €	+ 24,46 %	+ 388 000 €
<u>2012</u>	1 680 000 €	- 14,89 %	- 294 000 €
<u>2013</u>	1 418 000 €	- 15,60 %	- 262 000 €
<u>2014</u>	1 296 000 €	- 8,60 %	- 122 000 €

EVOLUTION DU PRELEVEMENT CASINO - 2008 A 2014 -

<u>ANNEE</u>	<u>MONTANT</u>	<u>% EVOL.</u>	<u>INCID.FINA.</u>
2008	2 348 000 €		
2009	2 298 000 €	-2,13%	- 50 000 €
2010	2 167 000 €	-5,70%	- 131 000 €
2011	2 112 000 €	-2,54%	55 000 €
2012	2 021 000 €	-4,31%	91 000 €
2013	1 929 000 €	-4,56%	92 000 €
2014	1 973 000 €	2,28%	44 000 €

<u>COMPARATIF DES TAUX COMMUNAUX 2014</u>			
<u>(TAXE D'HABITATION ET FONCIER BATI)</u>			
	<u>TH</u>	<u>FB</u>	<u>CUMULE</u>
ROYAN	10,71%	29,53%	40,24%
ROCHEFORT	14,39%	29,51%	43,90%
SAINTE	16,02%	36,78%	52,80%
LA ROCHELLE	19,35%	33,59%	52,94%

DESENDETTEMENT DE LA COMMUNE - 2008 A 2014 -

	<u>C.R.D</u> <u>AU 31/12</u>	<u>MONTANT</u>
C.A	<u>2008</u>	61 941 000 €
C.A	<u>2009</u>	61 136 000 €
C.A	<u>2010</u>	56 502 000 €
C.A	<u>2011</u>	58 609 000 €
C.A	<u>2012</u>	54 028 000 €
C.A	<u>2013</u>	54 022 000 €
C.A	<u>2014</u>	55 515 000 €

SOIT UN DESENDETTEMENT TOTAL DE : 6 426 000 € (- 10,37 %)

LA COMMUNE VA POURSUIVRE LE DESENDETTEMENT SUR LA BASE DE 700 000 €/AN

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT - 2008 A 2014 -

<u>2008</u>	17 463 000 €
<u>2009</u>	5 165 000 €
<u>2010</u>	5 465 000 €
<u>2011</u>	6 778 000 €
<u>2012</u>	6 177 000 €
<u>2013</u>	6 597 000 €
<u>2014</u>	6 763 000 €
<u>TOTAL</u>	<u>54 408 000 €</u>
<u>MOYENNE</u>	<u>7 772 000 €</u>